

En début de séance, Monsieur le Maire propose que la séance soit à huis-clos au vu du contexte sanitaire. Le conseil Municipal à l'unanimité vote le huis-clos.

Approbation du compte rendu de la séance du 11 décembre 2020

Délibération : Taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

- Oüï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le taux à 100% concernant tous cadres d'emploi et tous grades.

Délibération : Modification des statuts de la CCFE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est afin de prendre en compte les conséquences induites et découlant des dispositions législatives et réglementaires de la loi du 27 décembre 2019, et considérant également que les communes de Châtelus, Chevrières, Grammond, Maringes, Saint-Denis-sur-Coise, Viricelles et Virigneux ne font plus partie de la Communauté de Communes de Forez-Est depuis le 1^{er} janvier 2018.

- Oüï cet exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accueillir favorablement le projet de statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est.

Délibération : Convention « instruction d'autorisations d'urbanisme » CCFE

La convention proposée et approuvée par délibération n° 2020.012.16.12 du conseil communautaire en date du 16 décembre 2020, a notamment pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du service ainsi que les rôles des parties prenantes :

- Du service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols de la Communauté de Communes de Forez-Est ;
 - Des Communes, qui sont et demeurent seules compétentes en matière d'urbanisme dans le cadre de leurs documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et cartes communales)
- Le Conseil municipal à l'unanimité confirme sa volonté de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service instruction de la Communauté de Communes de Forez-Est et approuve les termes de la convention présentée.

Délibération : Nomination ambassadeur du tri

La Communauté de Communes Forez-Est crée un réseau d'ambassadeurs du tri constitué d'un élu par commune, devenant un relais de proximité auprès de la population dans le cadre de la transition écologique et énergétique.

- Le Conseil municipal à l'unanimité désigne comme ambassadeur du tri et son suppléant : Patrick THIVILLIER (ambassadeur) et Michel TARASCO (suppléant)

Délibération : Amortissements subvention d'équipement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de décider de la durée d'amortissement des travaux réalisés par le SIEL rue du Maréchal Ferrant.

Il rappelle que les participations de la commune s'élèvent à

16 628,71 € concernant les travaux télécom

24 058,07 € concernant la dissimulation.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer une durée d'amortissement de 15 ans sur ces travaux.

Délibération : Eclairage proche abri bus - SIEL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage proche d'abri-bus.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût total du projet actuel : 2 931,18 € Participation de la commune : 1 641,46 €

- Le Conseil municipal à l'unanimité approuve les travaux et leur montant.

Délibération : Groupement d'achat d'électricité – énergie verte

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renouveler le marché d'achat groupé d'électricité avec le SIEL-TE pour une période de trois ans, du 01/01/2022 au 31/12/2024, et que la commune a la possibilité d'intégrer une part d'achat d'énergie verte.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'intégrer une part d'énergie verte dans le cadre du futur marché d'achat groupé d'électricité, à savoir 100% de la consommation du bâtiment accueillant l'école.

Délibération : Restitution caution suite résiliation de bail

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail du logement 20 place des culottes courtes a été résilié et qu'il convient à présent de restituer la caution au locataire.

- Le Conseil municipal à l'unanimité décide de restituer en totalité la caution versée à l'entrée dans les lieux, soit 160 €.

Plats préparés à emporter : Le Régaleur

Philippe VIALLARD s'installe sur la place du marché, tous les vendredis après midi pour proposer ses plats de cuisine traditionnelle française.

A compter du vendredi 5 février 2021 de 16h à 18h.

Clôture du Conseil Municipal.

Le prochain conseil est prévu le vendredi 12 mars 2021